

**COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEAT-SORNAC,  
MILLEVACHES AU CŒUR**

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA  
CONSULTATION**

**OBJET DE LA CONSULTATION :  
TRAVAUX SUR LES BOISEMENTS DE BERGES DE COURS  
D'EAU – PROGRAMME 2013**

Maître de l'ouvrage : Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur

Maître d'œuvre : Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur

**Date limite de remise des offres : le 21 juin 2013 à 12 h 00**

# SOMMAIRE

Article 1.	Objet de la consultation .....	2
Article 2.	Conditions de la consultation.....	2
a.	Etendue et mode de la Consultation.....	2
b.	Compléments à apporter au C.C.T.P. ....	2
c.	Division en lots.....	2
d.	Délai d'exécution.....	2
e.	Délai de validité des offres.....	2
Article 3.	Présentation des offres.....	2
Article 4.	Jugement des offres.....	3
Article 5.	Conditions d'envoi des offres .....	3
Article 6.	Remise des offres .....	3
Article 7.	Renseignements complémentaires .....	4

## **Article 1. OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne les travaux sur les boisements de berges de cours d'eau sur le territoire de la Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur.

## **Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **a. Etendue et mode de la Consultation**

Marché avec procédure adaptée.

Il est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **b. Compléments à apporter au C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **c. Division en lots**

Ce marché comporte 3 lots.

Lot 1 : entretien des boisements de berges de :

- La Corrèze de Pradines et des ruisseaux de la Chattemissie et de la Planche,
- La Corrèze.

Lot 2 : entretien des boisements de berges du ruisseau du Jalagnat.

Lot 3 : Restauration des boisements de berges du ruisseau du Menoueix.

Le candidat a la possibilité de présenter une offre pour chacun des lots.

### **d. Délai d'exécution**

Les délais d'exécutions ne pourront excéder :

Lot 1 : 3 mois

Lot 2 : 1 mois

Lot 3 : 2 mois

### **e. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **Article 3. PRESENTATION DES OFFRES**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes **datées et signées par eux** :

- un projet de marché comprenant :

- . un acte d'engagement (modèle ci-joint),
- . un bordereau des prix,
- . le détail estimatif,
- . un C.C.T.P. et un C.C.A.P. approuvés.

- les documents prévus, aux articles 44 à 46 du code des marchés publics.

Le candidat a la possibilité de présenter pour le marché ou un de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

#### **Article 4. JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics applicables aux Collectivités Locales et à leurs Etablissements Publics, avec prise en compte des critères suivants :

- capacité technique et financière,
- références,
- qualité technique de l'offre,
- prix,
- critère environnemental.

#### **Article 5. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES**

**Les offres rédigées en français seront présentées sous pli cacheté contenant 2 enveloppes.**

**La première enveloppe doit porter la mention « première enveloppe intérieure », et contenir les documents suivants :**

- déclaration du candidat,
- certificats de capacité,
- liste des références,
- liste du matériel affecté au chantier,
- déclaration d'intention de soumissionner,
- attestation prévue par le décret n°97-638 du 31/05/97, concernant la non inscription au volet n°2 du casier judiciaire d'une condamnation pour emploi de main d'œuvre illicite.
- Ainsi que les documents prévus aux articles 44 et 46 du code des marchés publics.

**La deuxième enveloppe doit porter la mention « deuxième enveloppe intérieure » et contenir la soumission.**

#### **Article 6. REMISE DES OFFRES**

Les offres pourront être remises contre récépissé, au siège de la Communauté de Communes au bourg de St Merd les Oussines, avant le **21 juin 2013, 12 h 00** ; ou si elles sont envoyées

Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur  
Le bourg

19 170 St Merd les Oussines  
Tel/fax : 05.55.95.18.29.

3/4

par la poste, devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

## **Article 7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Les entreprises désirant obtenir des renseignements complémentaires devront s'adresser à :

Sandrine Delamour – technicienne rivières  
Communauté de Communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur  
Le bourg  
19 170 St Merd les Oussines  
05.55.95.31.88